

DE : Monsieur Pierre Fitzgibbon
Ministre de l'Économie et de l'Innovation

Madame Marie-Eve Proulx
Ministre déléguée au Développement économique régional

OBJET : Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025

PARTIE ACCESSIBLE AU PUBLIC

L'économie sociale occupe une place centrale dans l'économie du Québec et elle joue un rôle majeur dans la vitalité des régions tout en répondant aux besoins des individus. Nulle part en Amérique du Nord, les entreprises d'économie sociale, soit les coopératives, les mutuelles et les organismes à but non lucratif rencontrant les critères d'économie sociale, n'auront joué un rôle plus important qu'au Québec en matière de prise en main de l'économie.

Les entreprises d'économie sociale, aussi appelées entreprises collectives, ont fait émerger un entrepreneuriat original s'appuyant sur la force du groupe et un fonctionnement démocratique. Ces organisations ont démontré leur capacité particulière à répondre aux besoins des individus et des collectivités en développant des activités économiques et sociales importantes. Elles auront su, dans nombre de situations, rendre disponibles des produits et des services nécessaires à la population québécoise, mais non offerts par l'entrepreneuriat traditionnel. Leur gouvernance démocratique et collective contribue aussi à une prise en charge du développement par les citoyens et un partage de richesse plus équitable.

Le Québec compte près de 11 200 entreprises d'économie sociale réparties à travers toutes les régions. Elles génèrent des revenus de 47,8 milliards de dollars et emploient 220 000 salariés. Elles comptent 13,4 millions de membres et d'adhérents¹. Ces entreprises sont présentes dans plusieurs domaines d'activités, dont les services à domicile, les services de garde, les services marchands de proximité, l'épargne et le crédit, l'assurance, l'agroalimentaire, la forêt et la transformation du bois, les services ambulanciers, l'habitation, la culture et le tourisme. Les entreprises d'insertion et de travail adapté, qui sont généralement des entreprises d'économie sociale, constituent également des acteurs de premier plan dans la formation et la valorisation de la main d'œuvre.

En 2013, le gouvernement a adopté la Loi sur l'économie sociale (RLRQ, chapitre E-1.1.1). En vertu de l'article 8 de cette loi, « Le gouvernement adopte, (...), un plan d'action en économie sociale. Ce plan d'action est élaboré et proposé au gouvernement par le ministre

¹ Tiré de *L'économie sociale au Québec-Portrait statistique 2016* publié en avril 2019 par l'Institut de la statistique du Québec.

de l'Économie et de l'Innovation, en collaboration avec les ministères et les organismes concernés, après consultation du Chantier de l'économie sociale et du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité. Le ministre en assure également le suivi, la reddition de comptes et l'évaluation ». L'article 10 de cette loi stipule aussi que « Le gouvernement est tenu de réviser le plan d'action en économie sociale tous les cinq ans. Il peut toutefois reporter, pour une période d'au plus deux ans, un exercice de révision ».

En 2015, le gouvernement du Québec a lancé le Plan d'action gouvernemental en économie sociale (PAGES) couvrant la période 2015 à 2020. Celui-ci était doté d'un budget de 106,5 M\$. Une évaluation de ce plan, réalisée au 31 mars 2019 par le ministère de l'Économie et de l'Innovation en a démontré la pertinence et les retombées significatives². Elle a fait ressortir également que les mécanismes de suivi des mesures sont efficaces et que, globalement, le plan d'action est un succès.

Dans le budget 2020-2021 du 10 mars 2020, le gouvernement a annoncé des crédits de 72 M\$ pour la mise en place du Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025³, les détails devant être rendus publics ultérieurement. Dans la mise à jour économique du 12 novembre 2020, le gouvernement a annoncé 15 M\$ sur deux ans pour appuyer l'économie sociale partout en région⁴. Le présent mémoire donne suite à ces engagements gouvernementaux.

2. Raison d'être de l'intervention

Les entreprises d'économie sociale (EES) présentent des particularités qui nécessitent des interventions adaptées à leurs besoins. En raison de leur gouvernance et de leur finalité à la fois économique et sociale, ces entreprises font face à certains enjeux qui n'affectent pas les entreprises traditionnelles, notamment :

- la particularité de la gestion démocratique et de la propriété collective;
- l'atteinte d'un équilibre entre la rentabilité et les services aux membres ou à la population, car elles visent la rentabilité, mais non essentiellement le profit pécunier;
- les difficultés d'accès au financement traditionnel en raison de la différence de gouvernance et de structure financière qui affectent la capitalisation;
- une perspective de développement de marchés généralement limitée à leurs membres ou à leur collectivité. Pour 76 % des EES, leur marché couvre leur région. On compte 9 % des EES qui desservent des marchés hors Québec⁵.

Le PAGES 2015-2020 qui regroupait des mesures pour soutenir les besoins particuliers des entreprises d'économie sociale étant terminé, un retard dans son renouvellement amènerait

² Informations obtenues du *Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020 - Rapport d'évaluation des résultats pour la période du 29 mai 2015 au 31 mars 2019* réalisé par la Direction des programmes et de l'évaluation du MEI et publié en octobre 2019.

³ Source : Plan budgétaire 2020-2021 du gouvernement du Québec, p. C.74.

⁴ Source : Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2020, p. B.60.

⁵ Tiré de *L'économie sociale au Québec-Portrait statistique 2016* publié en avril 2019 par l'Institut de la statistique du Québec, p.76.

une interruption dans l'intervention adaptée à cette clientèle et dans le financement de l'écosystème spécialisé dans l'appui à ces entreprises.

Les analyses et les consultations réalisées ont fait ressortir différents défis que doivent relever les entreprises d'économie sociale, en plus de ceux liés à la pandémie. Ceux-ci peuvent se résumer en trois volets.

Pour mobiliser les entreprises d'économie sociale pour accroître leur réponse aux besoins des individus et des collectivités, les principaux défis sont :

- la nécessité d'augmenter l'animation et la concertation des milieux et d'aider les promoteurs pour l'idéation des projets afin de créer davantage d'entreprises d'économie sociale dans tout le Québec;
- le besoin de renforcer le continuum de services d'accompagnement spécialisé aux entreprises d'économie sociale pour en optimiser l'effet;
- la nécessité d'un appui technique et financier aux repreneurs afin de hausser le nombre de reprises collectives d'entreprises;
- l'appui au développement des secteurs stratégiques, qui constituent une partie de l'avenir des entreprises d'économie sociale.

Pour stimuler l'innovation de ces entreprises dans leurs pratiques d'affaires et leurs investissements, les principaux défis sont :

- le manque d'appui financier pour les projets innovants de mutualisation d'activités;
- la pertinence de soutenir les entreprises dans l'implantation des meilleures pratiques de développement durable;
- la difficulté à obtenir du capital patient adapté aux particularités des entreprises et la pertinence de maintenir et d'améliorer les outils financiers et de capitalisation existants;
- la nécessité de soutenir financièrement les petites entreprises d'économie sociale pour l'acquisition d'immobilisations nécessaires à la réalisation de leur mission.

Pour mettre davantage en valeur l'entrepreneuriat collectif, les principaux défis sont :

- le besoin d'une sensibilisation accrue à l'entrepreneuriat collectif pour mieux rejoindre les promoteurs potentiels, les acteurs économiques et le grand public;
- la méconnaissance de l'entrepreneuriat collectif chez les jeunes et la nécessité d'offrir à ceux-ci des véhicules adaptés d'apprentissage de cet entrepreneuriat;
- la difficulté des entreprises d'économie sociale à avoir accès aux marchés publics;
- le besoin de développer des connaissances sur ces entreprises et de faire du transfert de connaissances, provenant notamment de l'étranger, en ce qui concerne leurs enjeux et défis afin de favoriser l'innovation.

3. Objectifs poursuivis

Le PAGES 2020-2025 a comme ambition de positionner et solidifier les entreprises d'économie sociale afin qu'elles puissent apporter une contribution accrue aux grands enjeux socio-économiques de la société et aux besoins des individus et des collectivités.

Pour répondre aux grands défis et enjeux auxquels sont confrontées les entreprises d'économie sociale, le plan vise les trois objectifs suivants :

- mobiliser les entreprises d'économie sociale pour accroître leur réponse aux besoins des individus et des collectivités;
- stimuler l'innovation des entreprises d'économie sociale dans leurs pratiques d'affaires et leurs investissements;
- mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif comme moyen de créer de la richesse au bénéfice de tous.

Le PAGES 2020-2025 contribuera à l'atteinte des cibles suivantes :

- 520 M\$ en investissements totaux au cours des cinq prochaines années;
- 3 500 activités d'accompagnement et de financement d'entreprises, liées à des projets adaptés à leurs particularités et à leurs besoins spécifiques.

4. Proposition

Vision et fondements du PAGES 2020-2025

Le plan d'action repose sur une vision porteuse d'avenir pour les entreprises d'économie sociale et leur contribution au développement socioéconomique du Québec et au bien-être de sa population :

« Positionner les entreprises d'économie sociale comme des acteurs essentiels à la vitalité socioéconomique du Québec et une réponse adaptée et durable aux besoins des individus et des collectivités. »

Le plan mise sur un solide partenariat avec les acteurs de l'écosystème québécois en économie sociale, tant des milieux coopératif et mutualiste que de celui des organismes à but non lucratif en économie sociale. Il repose aussi sur une synergie accrue avec les acteurs locaux et régionaux de tous les secteurs pour optimiser l'impact des entreprises d'économie sociale. Il met l'emphase plus particulièrement sur le développement des petites et moyennes entreprises collectives qui ont davantage besoin de soutien pour réaliser leur potentiel.

Domaines prioritaires

Par ce plan d'action, le gouvernement entend positionner les entreprises d'économie sociale dans quatre domaines porteurs pour le Québec :

- la réponse au défi démographique, notamment les services à la personne et la reprise collective;
- l'innovation et les technologies;
- l'autonomie alimentaire;
- l'économie circulaire et l'environnement.

Axes d'intervention

Le Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2020-2025 propose 25 mesures dans le cadre de ses trois grands axes d'intervention qui visent à répondre aux enjeux et défis identifiés.

AXE 1 : Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités

L'AXE 1 vise à faire émerger davantage d'entreprises collectives, à renforcer l'offre de services d'accompagnement spécialisé pour solidifier et accélérer la croissance de ces entreprises, et finalement, à soutenir la diversification dans les secteurs à fort potentiel de développement. Les mesures sont les suivantes :

1.1 : Renforcer le continuum de services d'accompagnement

- **Mesure 1** : Poursuivre le soutien aux 22 pôles régionaux d'économie sociale pour effectuer l'animation des territoires, la concertation des partenaires et appuyer les promoteurs dans l'idéation des projets.
- **Mesure 2** : Mettre en place une nouvelle mesure d'accompagnement qui financera des projets pilotes de collaboration entre les pôles d'économie sociale et la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) pour identifier les besoins, accélérer l'émergence de projets dans les collectivités et dispenser de l'aide technique au démarrage et au suivi d'OBNL en économie sociale.
- **Mesure 3** : Renouveler l'Entente de partenariat pour le développement des coopératives pour offrir des services d'aide technique au démarrage, du suivi, de l'accompagnement à la croissance, et aussi, pour appuyer la réalisation de projets structurants sectoriels ou transversaux. Cette entente est administrée par le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM).
- **Mesure 4** : Introduire une nouvelle initiative d'accompagnement adapté aux entreprises d'économie sociale émergeant des communautés d'expression anglaise. Le Secrétariat

aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) offrira un soutien financier à la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ) pour diversifier son offre de service et rendre accessible aux groupes promoteurs issus des communautés d'expression anglaise, les ressources d'aide technique et financière disponible dans toutes les régions.

- **Mesure 5** : Mettre en œuvre une initiative pour supporter une partie des coûts des services externes pour l'accès à un accompagnement technique spécialisé pour les entreprises collectives. Cette mesure sera bonifiée pour 2020-2021 et 2021-2022 pour accentuer l'appui à la relance des entreprises.

1.2 : Accentuer la reprise collective d'entreprises

- **Mesure 6** : Renouveler le Programme de soutien à la reprise collective (PSRC) lequel défraie une partie des coûts pour évaluer, avec l'aide de professionnels, les divers aspects d'une reprise collective. Le programme administré par le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) permet également de promouvoir le modèle de reprise collective auprès des cédants, des repreneurs potentiels et de différents intervenants.
- **Mesure 7** : Assouplir les modalités du Programme d'appui à la reprise collective d'entreprises (PARC), dont les conditions d'admissibilité, afin de renforcer la capitalisation des entreprises collectives reprenues dans le cadre de l'achat complet ou partiel d'une entreprise.
- **Mesure 8** : Évaluer la faisabilité de créer un Fonds pour l'acquisition temporaire d'entreprises dédié à la reprise collective, dans le but de favoriser la conversion d'entreprises traditionnelles en entreprises collectives.

1.3 : Intensifier le développement des secteurs stratégiques

- **Mesure 9** : Mettre en place une nouvelle mesure pour soutenir le développement de secteurs stratégiques pour l'entrepreneuriat collectif par un appui financier à l'animation des acteurs du secteur, à la préparation d'un plan d'action détaillé de développement et au déploiement de projets innovants dans les secteurs sélectionnés.
- **Mesure 10** : Poursuivre le financement de la formation des préposés œuvrant dans les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EESAD) dans le but d'offrir des services d'assistance personnelle de qualité aux aînés et aux personnes en perte d'autonomie ou vivant avec des incapacités.

AXE 2 : Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale

L'AXE 2 vise à favoriser l'adoption de pratiques d'affaires innovantes dans les entreprises collectives ainsi que la capitalisation et l'investissement de ces entreprises. Les mesures sont les suivantes :

2.1 : Accroître l'adoption de pratiques d'affaires innovantes

- **Mesure 11** : Financer les projets innovants de mutualisation d'activités, plus particulièrement ceux axés sur le développement de nouveaux modèles d'affaires, la planification et la préparation de grands projets numériques et les projets d'impact de regroupement d'activités.
- **Mesure 12** : Mettre à contribution le Fonds Écoleader pour accompagner les entreprises d'économie sociale dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables. Les relayeurs de l'écosystème en économie sociale seront invités à participer à la création de cohortes d'entreprises d'économie sociale qui seront accompagnées dans leur démarche.

2.2 : Stimuler la capitalisation et l'investissement

- **Mesure 13** : Prolonger le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) qui fournit des prêts ou d'autres contributions remboursables permettant de faciliter la réalisation des projets de démarrage, d'expansion ou de consolidation.
- **Mesure 14** : Prolonger de deux ans le congé d'intérêts versés par la Fiducie du Chantier de l'économie sociale sur le prêt consenti en 2006 afin qu'elle puisse fournir du capital patient aux entreprises d'économie sociale. Cette mesure s'ajoute à la recapitalisation de 10 millions de dollars effectuée par le gouvernement en 2019, et qui bénéficiera aussi aux entreprises pour les prochaines années.
- **Mesure 15** : Bonifier et renouveler le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) afin de permettre, de concert avec d'autres partenaires, le financement de projets d'acquisition, de construction ou de rénovation de bâtiments à vocation industrielle ou commerciale.
- **Mesure 16** : Déployer des outils financiers adaptés pour la relance des entreprises d'économie sociale pour l'appui au démarrage de projets, notamment dans les domaines prioritaires, pour la réalisation de projets en lien avec les priorités régionales ainsi que pour le soutien à la capitalisation et au fonds de roulement des entreprises. Le Réseau d'investissement social du Québec aura la responsabilité de cette mesure.
- **Mesure 17** : Mettre en place des initiatives pour approfondir et expérimenter des outils de financement participatif (obligations communautaires, parts privilégiées, etc.) en vue de diversifier les sources de financement des entreprises et de soutenir leur relance.

AXE 3 : Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif

L'AXE 3 vise à mieux faire connaître l'entrepreneuriat collectif et à favoriser l'apprentissage de cet entrepreneuriat chez les jeunes. Il concerne également la sensibilisation des pouvoirs publics à l'achat auprès des entreprises d'économie sociale et la production et le transfert de connaissances en économie sociale. Les mesures sont les suivantes :

3.1 : Sensibiliser la population à l'entrepreneuriat collectif

- **Mesure 18** : Poursuivre le financement du Chantier de l'économie sociale afin de l'appuyer dans sa mission de promotion et de soutien à l'entrepreneuriat collectif.
- **Mesure 19** : Renouveler les deux protocoles d'entente relatifs au fonctionnement des Fonds étudiants I et II intervenus entre le gouvernement du Québec, le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec et la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec. Cette action permettra aux deux fonds de maintenir leurs activités, soit de permettre aux étudiants d'acquérir des compétences entrepreneuriales en occupant un emploi d'été dans une entreprise d'économie sociale (Fonds I) ou une Coopérative d'initiation à l'entrepreneuriat collectif (Fonds II).
- **Mesure 20** : Déployer la Stratégie des acheteurs publics et municipaux à l'approvisionnement auprès des entreprises d'économie sociale. Celle-ci vise à mettre à la disposition des acheteurs publics gouvernementaux et municipaux des outils et de la formation. Elle vise également à soutenir des activités de promotion et de maillage des EES auprès des acheteurs publics.

3.2 : Faciliter l'acquisition et le transfert de connaissances sur les entreprises d'économie sociale

- **Mesure 21** : Investir dans la réalisation du second portrait de l'économie sociale portant cette fois sur l'année 2021, lequel sera réalisé par l'Institut de la statistique du Québec.
- **Mesure 22** : Appuyer les activités de liaison et de transfert de connaissances sur l'économie sociale de l'organisme Territoires innovants en économie sociale et solidaire (TIESS).
- **Mesure 23** : Appuyer la création d'un centre d'excellence en économie sociale destiné à soutenir les initiatives issues des communautés d'expression anglaise. Le Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA) financera ce centre qui mènera des activités de transfert d'expertise vers les communautés d'expression anglaise et fera le lien avec les principales organisations de l'écosystème d'économie sociale au Québec.
- **Mesure 24** : Mettre en place un soutien financier pour des projets d'économie sociale et de développement économique inclusif dans le cadre de l'action de solidarité internationale, la mobilité des experts québécois en économie sociale, et réciproquement, l'accueil de partenaires étrangers pour des séjours exploratoires au Québec
- **Mesure 25** : Élaborer un cadre de référence gouvernemental pour la qualification des entreprises aux mesures et programmes de soutien accessibles aux entreprises d'économie sociale. Ce cadre précisera des critères opérationnels qui faciliteront la qualification des entreprises en tant qu'entreprises d'économie sociale par les ministères et organismes québécois.

5. Autres options

L'autre option envisagée serait de ne pas adopter le PAGES 2020-2025 regroupant des mesures d'appui adapté au développement des entreprises d'économie sociale. Bien que cette option respecterait l'article 10 de la Loi sur l'économie sociale qui permet au gouvernement de reporter l'exercice de révision du plan d'action jusqu'à deux ans, soit jusqu'en 2022, celle-ci n'a pas été retenue, car elle aurait pour effet de :

- freiner de façon majeure le développement de l'entrepreneuriat collectif pour les prochaines années et notamment, à très court terme, la relance et la croissance de ces entreprises aux prises avec les défis de la pandémie;
- limiter la contribution de ces entreprises bien ancrées dans les régions qui peuvent apporter des solutions novatrices et mobilisatrices au développement des collectivités, à des grands enjeux socio-économiques du Québec et aux besoins des individus;
- mettre en danger l'écosystème de soutien à l'économie sociale qui a mis des années à développer son expertise unique et incontournable pour ces entreprises.

6. Évaluation intégrée des incidences

Les citoyens

Le PAGES 2020-2025 aura des effets positifs pour plusieurs citoyens, notamment les aînés, les personnes ayant des difficultés d'intégration sur le marché du travail (personnes immigrantes, personnes handicapées, etc.), les jeunes, les Autochtones et les Québécois d'expression anglaise.

En effet, les entreprises d'économie sociale sont très présentes dans les services à la personne comme l'aide à domicile pour les personnes aînées ou les soins relatifs à la santé. Les entreprises d'insertion et adaptées ont pour vocation d'offrir des emplois aux personnes éloignées du marché du travail ou qui présentent des contraintes à l'emploi.

Par ailleurs, certaines mesures du plan d'action concernent directement certaines clientèles, soit les autochtones (trois pôles d'économie sociale autochtones), les Québécois d'expression anglaise, les jeunes par l'apprentissage de l'entrepreneuriat collectif ainsi que les aînés avec la formation des préposés d'aide à domicile des entreprises d'économie sociale.

Tous ces citoyens bénéficieront aussi des emplois créés ou maintenus dans ces entreprises, notamment les jeunes qui partagent les valeurs collectives de l'économie sociale.

Le développement socioéconomique, environnemental et territorial

Le plan d'action contribuera au développement socioéconomique du Québec et de ses régions. Par un appui à la réalisation de leur plein potentiel, les entreprises d'économie sociale procureront des produits et des services répondant aux besoins des collectivités et des emplois pour les citoyens tout en créant de la richesse au bénéfice de tous. Soulignons que les entreprises d'économie sociale sont présentes dans toutes les régions du Québec. Les régions de Montréal et de la Capitale nationale bénéficieront aussi de ces effets positifs, car elles regroupent respectivement 25 % et 11 % de ces entreprises.

Pour certaines collectivités, les entreprises d'économie sociale pourront continuer à jouer un rôle de premier plan dans le maintien des services marchands de proximité (épicerie, dépanneur, station-service, etc.). Ceux-ci sont déterminants pour y maintenir la population et assurer la vitalité des collectivités.

Le plan d'action sera positif pour l'environnement. Plusieurs entreprises d'économie sociale sont actives dans le traitement des matières résiduelles et le recyclage, dans la mobilité durable, dans les énergies renouvelables et dans les services-conseils en environnement et en développement durable. Par ailleurs, le soutien à certains secteurs stratégiques pourra inclure l'économie circulaire et ses bénéfices sur la réduction des déchets et des gaz à effet de serre. Finalement, le plan d'action respecte les principes de développement durable. L'exercice de prise en compte des principes de développement durable qui a été réalisé est positif et ne recommande aucune modification au plan d'action.

Sur le plan administratif, les conventions d'aide financière avec les organismes et les entreprises qui bénéficieront des mesures exigeront une reddition de comptes rigoureuse pour s'assurer du respect des ententes et d'une saine gestion des fonds publics.

La gouvernance

Par leur gouvernance démocratique et collective, les entreprises d'économie sociale permettent aux personnes de prendre en charge le développement de leur milieu et de bénéficier d'un partage équitable de la richesse. Ces entreprises bénéficient ainsi d'une acceptabilité sociale, car elles doivent répondre aux besoins de leurs membres ou de leur collectivité.

En ce qui concerne les municipalités, les activités d'accompagnement et de financement des entreprises d'économie sociale s'effectueront en collaboration et en complémentarité avec le soutien à l'entrepreneuriat et au développement local sous la responsabilité des élus locaux.

Le plan d'action prévoit la mise en place d'un mécanisme annuel de reddition de comptes avec les ministères et organismes afin d'améliorer le suivi des actions gouvernementales en matière d'économie sociale. Cette démarche permettra de mieux répondre aux exigences de la Loi sur l'économie sociale tout en mettant en valeur les initiatives réalisées en ce domaine.

7. Consultation entre les ministères et avec d'autres parties prenantes

La Table des partenaires en économie sociale a été consultée à toutes les étapes d'élaboration du plan d'action, de l'analyse des enjeux et défis jusqu'aux orientations et aux mesures d'intervention. Cette Table est composée des deux interlocuteurs privilégiés du gouvernement en économie sociale, soit le Chantier de l'économie sociale et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). Elle inclut aussi des représentations des pôles régionaux d'économie sociale, de la Coopérative de développement régional du Québec (CDRQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Le MEI a aussi mené, sur une période de trois mois en 2019, une vaste consultation qui visait à favoriser une large participation. À partir d'un document de consultation, plusieurs rencontres ont été réalisées avec les principaux acteurs œuvrant en économie sociale, en plus de la consultation en ligne et de l'appel de mémoires. Cette démarche aura permis de recueillir les propositions de près de 200 personnes et organisations. Des représentants de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec ont été rencontrés dans le cadre de ces consultations.

Dans le cas des ministères et organismes, ils ont été consultés de deux façons :

- par le biais du comité interministériel en économie sociale qui s'est réuni à trois reprises en 2019 et qui a pu commenter le projet de plan d'action en septembre 2020. Ce comité est composé de représentants de plus d'une vingtaine de ministères et organismes.
 - Institut de la statistique du Québec (ISQ)
 - Investissement Québec (IQ)
 - Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
 - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)
 - Ministère de la Culture et des Communications (MCC)
 - Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES)
 - Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)
 - Ministère de la Famille (MF)
 - Ministère des Finances (MFQ)
 - Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP)
 - Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI)
 - Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)
 - Ministère des Transports (MTQ)
 - Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS)
 - Ministère du Tourisme (MT)
 - Ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF)
 - Recyc-Québec
 - Secrétariat aux affaires autochtones (SAA)

- Secrétariat aux relations avec les Québécois d'expression anglaise (SRQEA)
 - Secrétariat à la Capitale-Nationale
 - Secrétariat au Conseil du Trésor (SCT)
 - Secrétariat à la jeunesse
 - Société d'habitation du Québec (SHQ)
- par des rencontres bilatérales avec certains ministères et organismes sur des mesures potentielles dans leurs champs de responsabilité qui pourraient être intégrées au PAGES 2020-2025. C'est le cas notamment du MAMH, du MELCC, du MTESS, du SAA et du SCT.

8. Mise en œuvre, suivi et évaluation

La mise en œuvre et le suivi du plan d'action seront réalisés par le ministère de l'Économie et de l'Innovation, en collaboration avec la Table des partenaires en économie sociale et le comité interministériel en économie sociale.

Le Ministère rendra compte annuellement de la mise en œuvre opérationnelle des actions du plan par un mécanisme de suivi souple intégrant les objectifs et les cibles du plan d'action. Un bilan de la mise en œuvre du plan d'action sera réalisé à l'automne 2023, soit 18 mois avant la fin de la période couverte par le plan, afin de témoigner de l'avancement des actions et d'apporter des ajustements le cas échéant. Une évaluation finale du plan d'action sera réalisée en 2025 afin de rendre compte des mesures réalisées et de témoigner de leur effet.

9. Implications financières

Le PAGES 2020-2025 prévoit des interventions de 136,9 M\$ sur 5 ans, dont 122,5 M\$ en crédits budgétaires pour le gouvernement. L'écart de 14,4 M\$ provient de trois mesures.

- Le Programme de capitalisation des entreprises d'économie sociale (CAES) qui fournit des prêts et d'autres contributions remboursables. Les crédits nécessaires sont de 3,4 M\$ sur cinq ans alors qu'un montant de 14 M\$ sera disponible en investissement dans les entreprises (intervention nette de 10,6 M\$).
- Le Programme d'immobilisation en entrepreneuriat collectif (PIEC) qui prévoit des crédits totaux de 33,5 M\$ sur cinq ans. Comme ce programme permet le financement de projets sur plusieurs années, un ajustement à la baisse de 5 M\$ des interventions est prévu pour tenir compte que ces sommes financent des projets des années antérieures (intervention nette de -5,0 M\$).
- Le prêt de 10 M\$ à la Fiducie du Chantier de l'économie sociale octroyé en 2019, dont le coût pour le gouvernement consiste en un congé d'intérêt totalisant 1,2 M\$ au cours des trois premières années du plan d'action (intervention nette de 8,8 M\$).

La répartition annuelle des crédits budgétaires est la suivante :

Répartition des crédits annuels du PAGES 2020-2025 (M\$)						
Axes	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	Total 5 ans
1. Appuyer les entreprises d'économie sociale dans leur réponse aux besoins des individus et des collectivités	9,60	12,54	11,62	11,62	11,72	57,12
2. Innover et investir en misant sur les forces des entreprises d'économie sociale	11,35	17,57	8,02	8,88	9,04	54,85
3. Mettre en valeur l'entrepreneuriat collectif	1,91	2,80	2,01	2,01	1,77	10,49
Total	22,86	32,91	21,65	22,51	22,53	122,46

Note : Les différences dans certains totaux proviennent des arrondissements des données par année.

10. Analyse comparative

Dans le cadre des travaux préparatoires au PAGES 2020-2025, le MEI a réalisé une veille pour identifier les interventions gouvernementales en économie sociale au Canada et dans le monde. Des recherches ont été effectuées sur les stratégies et plans d'action développés ainsi que sur les mesures et programmes d'appui dans ce domaine. De plus, la reconnaissance internationale du Québec à titre de chef de file en matière d'économie sociale fait de lui un État modèle qui accueille, chaque année, plusieurs missions étrangères en quête des meilleures pratiques relatives au soutien des entreprises collectives.

Des stratégies et des plans d'action récents ont été retracés dans les états parmi les plus dynamiques en entrepreneuriat collectif, notamment en Ontario, au Canada, en France, en Espagne et au Royaume-Uni. Ces interventions couvrent les entreprises d'économie sociale. Elles peuvent aussi parfois inclure les organismes communautaires, l'innovation sociale, les entreprises privées avec des valeurs sociales.

Les grandes interventions proposées dans le PAGES 2020-2025 rejoignent celles de ces états dynamiques qui orientent leurs interventions vers :

- un financement adapté pour la capitalisation, l'investissement et la réalisation des projets des entreprises d'économie sociale;
- un accompagnement adapté aux particularités de ces entreprises à tous leurs stades de développement;
- l'animation du milieu et l'émergence de projets;
- le développement d'entreprises par des filières ou secteurs stratégiques, les marchés publics ou l'innovation;

— la formation et la promotion de cette forme entrepreneuriale.

L'ensemble de l'exercice permet de conclure que les mesures proposées positionnent le Québec favorablement par rapport aux politiques, aux bonnes pratiques et aux grandes tendances observées en matière de soutien à l'entrepreneuriat collectif.

Date : Le ministre de l'Économie
et de l'Innovation,

PIERRE FITZGIBBON

Date : La ministre déléguée
au Développement économique régional,

MARIE-EVE PROULX